

2 octobre 2000

00.148

Interpellation Alain Bringolf**Bilan des compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA): interrogations et inquiétudes**

Le Centre de bilan des compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA) sera privatisé et dirigé par des fonctionnaires en plus de leurs tâches actuelles

La presse a relaté les décisions du Conseil d'Etat concernant le nouveau Centre de bilan des compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA).

Cette décision provoque quelques interrogations et quelques inquiétudes.

Plutôt que d'étendre les compétences de l'office régional d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP) permettant de renforcer les ressources internes de l'administration au service public, le gouvernement décide d'investir de l'argent public (215.000 francs) dans une entreprise privée. Celle-ci vendra ses services non seulement aux entreprises qui cherchent des critères de sélection pour l'embauche de leur personnel, mais aussi à celles et ceux qui ont besoin d'un bilan de compétences. Jusqu'ici, chacun pouvait bénéficier gratuitement des conseils au sein de l'OROSP, le CBVA, service payant, va contribuer à aggraver les inégalités sociales en favorisant une fois de plus les personnes aisées à savoir celles qui peuvent se payer ces conseils.

Il s'agit d'un nouveau démantèlement du service public.

Mais, plus grave encore, le président du nouveau CBVA sera M. Jacques Laurent, actuel chef du service de la jeunesse et son directeur M. Jean-Marie Fragnière, directeur de l'OROSP.

Comment l'Etat peut-il prévoir qu'un nouveau service privatisé soit dirigé par des membres de l'administration? Et comment ces chefs de service pourront-ils assumer leurs multiples mandats étant donné que la surcharge des responsabilités est connue au sein des serveurs de l'Etat et n'est pas gage de qualité du travail?

Nous trouvons que la décision du Conseil d'Etat est grave tant pour la fonction publique, pour les services rendus à la population, que pour la bonne marche de l'administration par le mélange des compétences.

Nous demandons au Conseil d'Etat qu'il s'explique sur les raisons de son choix et de préciser les modalités de l'évolution des cahiers des charges des deux chefs de service précités.

Cosignataires: L. Boegli, F. Portner, D. de la Reussille, P.-A. Thiébaud, F. John et C. Piguet.